



REGLEMENT VTT 2019

CHAMPIONNATS DE NORMANDIE VTT XCO 2019

CHAMPIONNATS DE NORMANDIE VTT XCO

- 1 - DEFINITION
- 2 - PARTICIPATION
- 3 - CLASSE
- 4 - CATEGORIES
- 5 - CIRCUIT
- 6 - ENGAGEMENTS
- 7 - MARQUES DE COURSE ET ATTRIBUTION DES NUMEROS
- 8 - ACCUEIL ET CONTROLE ADMINISTRATIF
- 9 - MATERIELS ET VERIFICATIONS TECHNIQUES
- 10 - EQUIPEMENT
- 11 - ZONE DE DEPART
- 12 - ZONE D'ARRIVEE
- 13 - ORDRE ET HEURES DE DEPART
- 14 - REPARATION ET ASSISTANCE
- 15 - RAVITAILLEMENT
- 16 - CLASSEMENTS
- 17 - TITRES ET RECOMPENSES
- 18 - RECOMPENSES ET CEREMONIES PROTOCOLAIRES
- 19- PENALITES
- 20 – RECLAMATIONS
- 21 - LE COLLEGE DES COMMISSAIRES ET TECHNICIENS DE LA CRVTT

1 – DEFINITION

1.1– La Fédération Française de Cyclisme et la Commission régionale de VTT de Normandie, met en compétition les Championnats de Normandie VTT Cross-country.

1.2– Tout compétiteur qui prend part à cette épreuve est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.

1.3– La seule autorité compétente sera celle du Collège des arbitres pour l'application du présent règlement.

2 – PARTICIPATION

2.1 – Le championnat de Normandie est ouvert exclusivement à tous les licenciés F.F.C.

2.2 – Les licences accueil ne sont pas admises sur le championnat.

2.3 – Sont exclus du championnat de Normandie les non licenciés et les licenciés d'autres fédérations.

2.4 – Seuls les coureurs qui auront fait au minima une coupe de Normandie avant le

championnat pourront s'inscrire et prendre le départ.

3 – CLASSE

Tous les coureurs hommes de série 1, 2, 3, Départementaux ou pass' cyclisme disputeront le Championnat de Normandie en classe homme.

4 – CATEGORIES

- . – Les catégories sont les suivantes :
- **Cadets**..... 15 – 16 ans..... : **année 2003-2004**
- **Cadettes** 15 – 16 ans..... : **année 2003-2004**
- **Juniors H**..... 17 – 18 ans..... : **année 2001-2002**
- **Juniors D**..... 17 – 18 ans..... : **année 2001-2002**
- **Espoirs H** 19 – 22 ans..... : **année 2000-99-98-97**
- **Espoirs D**..... 19 – 22 ans..... : **année 2000-99-98-97**
- **Seniors**..... 23 – 29 ans..... : **année 96 à 90**
- **Dames**..... 23 ans et + : **année 96 et avant**
- **Masters 30**..... 30 à 39 ans : **année 89 à 80**
- **Masters 40**..... 40 à 49 ans : **année 79 à 70**
- **Masters 50**..... 50 ans et + : **année 69 et avant**
- **Masters 60** 60 ans et +..... : **année 59 et avant**
- **Tandems**..... 17 ans et + : **année 2002 et avant.**

4.2– Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des licenciés dans les catégories.

4.3– Les coureurs masters de 1ère et 2ème catégories VTT courent dans la catégorie homme. Pour les masters de 1ère ou 2ème catégorie dans une autre discipline que le VTT, prendront part aux courses dans leur catégorie d'âge.

5 – CIRCUIT

5.1 – caractéristiques :

Le parcours devra présenter une variété de terrains capables de mettre en valeur les qualités physiques et techniques des participants.

5.1.1. Il est souhaitable que les parcours représentent environ 15 à 20 mn au tour. Le circuit devra être homologué par le Conseiller Technique sportif, le délégué des circuits et fera l'objet d'une reconnaissance par la CRVTT.

5.1.2 L'organisateur devra prévoir des échappatoires pénalisant en temps sur certaines parties du circuit, dans le but que nos circuits restent techniques mais accessibles à tous.

Interdiction pour un coureur de prendre un passage technique à pied lorsqu'une échappatoire est mise en place (une sanction en temps de course sera appliquer à l'appréciation du collège des arbitres)

5.2 – Contrôle de passages :

5.2.1. Des contrôles de passage devront être établis sur le parcours. Le Collège des arbitres vérifiera les pointages ainsi réalisés.

5.2.2. Tout concurrent surpris en sens inverse du circuit sera mis hors course.

5.2.3. Le non-respect de l'intégralité du parcours, prise de raccourcis ou utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents, entraînera la mise hors course.

5.2.4. Le coureur est seul responsable de son parcours.

5.2.5. La reconnaissance du parcours est interdite durant les épreuves de jeunes.

Tout concurrent pris sera rétrogradé en fond de grille au départ de son épreuve. En cas de contestation il sera mis hors course.

5.3 – Temps de course :

5.3.1. Le temps de course du premier des coureurs de la série, senior, espoir homme, espoir dame, junior homme, tandem, dame, master 30, master 40 et masters 50et +, doit se situer dans une fourchette de temps de course de :

Minimum : 1 h 30 Maximum : 1 h 40

5.3.2. Le temps de course du premier coureur des catégories cadets, cadettes, et juniors dames doit se situer dans une fourchette de temps de course de :

Minimum : 0 h 55 Maximum : 1 h 10

5.4 – Balisage :

5.4.1 Baliser le circuit avec des matériaux NON dangereux (les Piquets en fer même protégés sont interdits).

Le circuit devra être balisé de façon claire : flèches, croix, rubalise...

6 – ENGAGEMENTS

6.1 – Les droits d'engagements sont fixés à :

Tarifs de la FFC en vigueur

- Engagements sur place : + **5 €**

6.2 – Aucun engagement ne sera pris par téléphone.

6.3 – Les engagements se feront par web sur le site du comité. **Au plus tard, le jeudi précédant l'épreuve.**

6.4 – Tout concurrent inscrit sur place, se positionnera en dernière ligne.

6.5 - Les pilotes engagés dans les règles ne pourront pour quelque raison que ce soit être substitués par d'autres s'ils sont absents.

7 – MARQUES DE COURSE ET ATTRIBUTION DES NUMEROS

7.1 - La CRVTT fournira un jeu de plaque de cadre, et les clubs organisateurs devront en priorité utiliser celui-ci.

7.2 - Les concurrents devront obligatoirement porter de façon très visible les dossards, autocollants et les plaques portant les logos des partenaires de l'épreuve du jour et/ou du Comité Régional de Normandie.

7.3 - Attribution des numéros par catégorie :

* senior homme,	de 1 à 80	(plaque blanche avec numéro noir)
* senior dame,	de 81 à 100	(plaque blanche avec numéro rose)
* espoir homme,	de 101 à 180	(plaque jaune avec numéro noir)
* espoir dame,	de 181 à 200	(plaque jaune avec numéro rose)
* junior homme,	de 201 à 280	(plaque verte avec numéro noir)
* junior dame,	de 281 à 300	(plaque verte avec numéro rose)
* cadet,	de 301 à 380	(plaque bleu avec numéro noir)
* cadette,	de 381 à 400	(plaque bleu avec numéro rose)
* master 30 ans,	de 401 à 430	(plaque orange avec numéro noir)
* master 40 ans,	de 431 à 460	(plaque violette avec numéro noir)
* master 50 ans,	de 461 à 500	(plaque grise avec numéro noir)
* tandem,	de 501 à 510	(plaque marron avec numéro noir)

8 – ACCUEIL ET CONTROLE ADMINISTRATIF

8.1 – L’Organisateur devra prévoir un local pour la remise des plaques.

8.2 – L’accueil, l’inscription et le contrôle des concurrents se dérouleront pour toutes les catégories jusqu’à une heure avant les différents départs.

8.3 – Le concurrent devra être régulièrement engagé (voir article 6) et se présentera au contrôle avec sa licence. En contrepartie, l’organisateur lui remettra sa plaque.

8.4 – Un concurrent ne sera considéré comme régulièrement engagé lorsqu’il aura signé la feuille d’émargements.

9 – MATERIELS ET VERIFICATIONS TECHNIQUES

9.1 – Les vélos admis devront répondre aux normes officielles en vigueur.

9.2 – Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité des matériels qu’ils utilisent, ainsi que de son entretien.

9.3 – Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité des protections qu’ils utilisent.

9.4 – La plaque de guidon doit être fixée de façon à assurer sa bonne visibilité. Cette plaque est un emplacement réservé aux partenaires officiels de l’épreuve à l’exclusion de tout autre partenaire, et doit être conservée dans sa configuration originale. Le non-respect de ces emplacements réservés, entraînera le refus de départ ou des pénalités à l’arrivée.

9.5 – Tout changement de vélo pendant l’épreuve est interdit.

9.6 – Tout matériel de réparation, outillage devra être déposé dans la zone de réparation avant le départ. L’entrée et la sortie de cette zone seront matérialisées par un panneau. Un badge d’accréditation pour l’entrée en zone sera remis à un responsable du club au contrôle administratif. En 2019 si aucun membre licencié d’un club ne se présente au contrôle administratif, l’assistance en zone sera interdite sous peine de disqualification du ou des coureurs profitant de cette assistance. Aucune personne ou animal autre que les personnes accréditées n’est autorisé en zone, ainsi que les chaises.

9.7 – Les VTT à assistance motrice électrique sont interdits.

10 – EQUIPEMENT

Le port du casque rigide, avec jugulaire attachée est obligatoire toute la durée de l'épreuve et à partir de l'échauffement sous peine de refus de départ.

Le port du maillot de club est obligatoire pour tout coureur n'appartenant pas à un team officiellement inscrit auprès de la FFC ou de l'UCI pour l'année en cours. Le port du cuissard est libre.

Le pilote qui ne respectera pas les dispositions sera pénalisé conformément au barème des pénalités en vigueur et conformément à l'article 9.2 de la réglementation fédérale.

11 – ZONE DE DEPART

11.1 – Prévoir une zone suffisamment large (minimum 8 pilotes par ligne).

11.2 – L'accès aux lignes 15 minutes avant le départ, s'effectue par les portes latérales correspondant aux positions respectives des pilotes sur la ligne de départ.

11.3 – Les lignes doivent être espacées de 2,50 m

11.4 – Les lignes doivent être matérialisées au sol : (peinture biodégradable, poudre, à l'exclusion de rubalise).

12 – ZONE D'ARRIVEE

12.1 – Un « entonnoir » d'arrivée devra être délimité après la ligne jusqu'à ne laisser le passage que d'un seul concurrent.

12.2 – Les concurrents sont considérés en course jusqu'à la sortie de ce passage.

13 – ORDRE et HEURES DE DEPART

13.1. 0 – Les plaques sont obligatoires pour les reconnaissances du parcours.

- La remise des plaques se fera à partir de 9h pour toutes les catégories.

- Les reconnaissances pour les pilotes du scratch se feront après l'arrivée du premier cadet.

La prise du circuit se fera après la ligne d'arrivée.

13.1-1 TRJV.

Reconnaisances encadrées de 9h15 à 9h45 exclusivement.

Tout manquement à cette règle entraînera une disqualification du ou des pilotes.

LES DEPARTS- Benjamins : 10h00 - Pupilles : 10h01

Remise des récompenses des épreuves jeunes à 12h00 sur site.

13.2-1 - CHAMPIONNAT DE NORMANDIE

- Minimés : **10h45** (Remise du titre avec les autres catégories, le soir).

- Cadets, cadettes, junior dames : **13h00**

- Seniors, Dames, Espoirs hommes, Espoirs Dames, Masters

30-39, masters 40-49, masters 50+, Juniors Hommes, Tandems: **14h30.**

Avec un décalage d'une minute entre chaque catégorie.

13-2-2 Le placement sur les lignes se fera en fonction du classement général provisoire de la coupe de Normandie 2019 et du classement général provisoire du TRJV 2019 pour les minimés, et enfin par ordre en fonction de l'arrivée des engagements reçus et validés en temps uniquement.

Cependant, les mises en grilles se feront par catégorie et non au scratch comme sur les épreuves de la coupe de Normandie, avec l'ordre ci-dessous.

(Senior, Espoir, Junior, Master, Dame, Tandem).

13-2-3 Les coureurs de série 1 VTT, 2 VTT ne seront pas privilégiés lors de la mise en grille. ils seront placés en fonction de leur classement provisoire en cours.

13-2-4 Les courses s'effectueront par catégories et dans l'ordre de départ ci-dessus.

13-2-5 Le non-respect de sa ligne de départ, entraînera une sanction immédiate du coureur : rétrogradation en dernière ligne, la première fois, puis la mise hors course en cas de 2ème refus.

13-2-6 Sur la grille de départ et jusqu'au signal de départ, les coureurs devront obligatoirement conserver un pied à terre et ne pas se tenir aux barrières.

14 – REPARATION ET ASSISTANCE

14-1 – Aucun engin suiveur n'est autorisé.

14.2 – Tout concurrent rattrapé doit céder le passage sous peine de sanction.

14.3 – L'assistance technique en course consiste en la réparation ou le remplacement de toute pièce du vélo à l'exclusion du cadre et de la fourche (art. 9.5).

14.4– L'assistance technique se fera seulement dans la ou les zones techniques où le matériel aura été déposé (art. 9.6).

14.5 – Les réparations peuvent être faites par le coureur lui-même ou avec l'aide d'un mécanicien accrédité, dans la zone prévue.

14.6 – En plus de l'assistance technique dans les zones, l'assistance est autorisée en dehors des zones seulement entre coureurs d'un même club toujours en course, et de même catégorie.

14.7 – L'utilisation de liaison radio, oreillette, caméra ou téléphone portable est interdite.

15 – RAVITAILLEMENT

15.1 – Le ravitaillement liquide et solide est autorisé sur tout le parcours en plus des stands de ravitaillement officiels mis en place par l'organisation.

15.2 – Le passeur de bidon devra être arrêté sous peine de mise hors course du coureur.

15.3- Le club organisateur devra prévoir un emplacement (au sol) afin de recueillir les déchets des coureurs (tubes, barres de fruit, etc....).

16 – CLASSEMENTS

16-1 A l'issue de l'épreuve, les classements suivants seront établis :

Classement par catégorie : Seniors, Espoirs, Masters 30 à 39 ans, Dames, Masters 40 à 49 ans, Masters 50 et +, Master 60 et +, Juniors Hommes, Juniors Dames, Cadets, Cadettes, Minimes F & G, Tandems.

Un trophée Normand sera aussi organisé pour les catégories (Pupille, Benjamin)

16-2 Les classements seront affichés par le secrétaire de course, après signature du juge arrivée, avec mention de l'heure d'affichage.

17– TITRES ET RECOMPENSES :

Les titres décernés à l'issue du Championnat de Normandie seront :

- Au vainqueur de la catégorie Seniors
- Au vainqueur de la catégorie Espoirs H
- Au vainqueur de la catégorie Masters 30
- Au vainqueur de la catégorie Masters 40
- Au vainqueur de la catégorie Masters 50
- Au vainqueur de la catégorie Masters 60
- Au vainqueur de la catégorie Dames
- Au vainqueur de la catégorie Juniors H
- Au vainqueur de la catégorie Juniors D
- Au vainqueur de la catégorie Cadets
- Au vainqueur de la catégorie Cadettes
- Au vainqueur de la catégorie Minimes Filles
- Au vainqueur de la catégorie Minimes Garçons
- Au vainqueur de la catégorie Tandems
- Trophée Au vainqueur de la catégorie Pupille garçon, Pupille fille, Benjamin garçon, Benjamine.

Les vainqueurs recevront un maillot et une médaille d'or. Les 2ème et 3ème recevront respectivement une médaille d'argent et de bronze.

Le championnat de Normandie comptera uniquement pour le classement des clubs sur la coupe de Normandie.

18 – RECOMPENSES ET CEREMONIES PROTOCOLAIRES :

Les titres décernés à l'issue des Championnats de Normandie seront remis le jour même lors de l'épreuve:-

- Au vainqueur Scratch Hommes : Séniors, Espoirs et Masters 30
- Au vainqueur Dames
- Au vainqueur de la catégorie Séniors
- Au vainqueur de la catégorie Espoirs H
- Au vainqueur de la catégorie Masters 30
- Au vainqueur de la catégorie Masters 40
- Au vainqueur de la catégorie Masters 50+
- Au vainqueur de la catégorie Juniors H
- Au vainqueur de la catégorie Juniors D
- Au vainqueur de la catégorie Cadets
- Au vainqueur de la catégorie Cadettes
- Au vainqueur de la catégorie Tandems

Les vainqueurs (individuels) recevront un maillot et une médaille d'or. Les 2ème et 3ème recevront respectivement une médaille d'argent et de bronze.

19 – PENALITES

- *Non-respect des emplacements réservés aux partenaires officiels sur les plaques de cadre et dossard ou plaque derrière les gaines : **Refus de départ**
- *Extrémités du guidon non bouchées : **Refus de départ.**
- *Défaut de casque à coque rigide ou jugulaire non bouclée : **Refus de départ.**
- *Assistance matérielle différente de celle prévue : **Mise hors course.**
- *Absence sur un contrôle de passage : **Mise hors course.**
- *Non-respect du parcours : **Mise hors course.**
- *Refus de passage par un concurrent rattrapé : **Pénalités en temps.**
- « **Le collègue devra juger de la nature de la gêne et prendre les décisions nécessaire si la gêne était volontaire au profit d'un coéquipier. La mise hors course du coéquipier pouvant être prononcée.** »
- *Circulation en sens inverse : **Mise hors course.**
- *Franchissement de la ligne d'arrivée en sens inverse : **Mise hors course.**
- *Non-respect de la grille de départ avant le départ : Départ en dernière ligne, si contestation **Mise hors course.**
- *Jet de déchets (papiers, tubes, chambre à air, Etc.)
Sur le parcours, les zones de départ et d'arrivée : **Mise hors course.**
- *Non-respect des consignes des commissaires : **Mise hors course.**
- *Non-respect du port des équipements Au départ : refus de départ ; à l'arrivée : **Mise hors course.**

20– RECLAMATIONS

20.1 – Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou les comportements des autres concurrents, doivent être déposées par écrit et signées du coureur **dans un délai de 10 minutes après son arrivée.**

20.2 – Les réclamations concernant les résultats doivent être déposées **dans un délai de 10 minutes après l'affichage des résultats.**

20.3 – Le Collège des Commissaires règle le différend immédiatement en se réunissant sur place. Tout concurrent mis en cause devra être entendu par le Collège des Commissaires. Cette réclamation doit être présentée par écrit et signée par le ou les coureurs.

21 – LE COLLEGE DES ARBITRES ET LES TECHNICIENS DE LA CRVTT :

21-01 – Le responsable des arbitres de la CR VTT désignera « le collège des arbitres» sur l'épreuve.

21-02 - Seul le collège des arbitres est habilité à apporter des modifications au présent règlement en fonction des conditions climatiques ou des circonstances de courses exceptionnelles

21-03 : Frais d'arbitrage: Les frais de vacation sont pris en charge par les clubs organisateurs. Ils seront de 35 euros pour chaque arbitre. Les frais de déplacements sont pris en charge par le comité de Normandie (0.25 euros du km + les péages routiers)

25-04 : nombre d'arbitre :

- Au moins deux arbitres seront nommés pour le bon déroulement de l'épreuve (sous réserve des disponibilités de ceux-ci).